



Pour rappel, nous avons le choix entre les 2 propositions suivantes :

1^{ère} possibilité :

Enveloppe globale de 2.6% répartie :

- Non-cadres :
 - AG : 2.2% au 1^{er} janvier avec **talon 50 €**
 - AI : + 0.2 % au 1^{er} avril
 - Promo-développement, égalité pro : + 0.2 %
 - 2.2 % sur les primes
- Cadres :
 - AG de 50 € au 1er janvier jusqu'à 4250 € de salaire
 - AI : 2.40 % au 1^{er} juillet

2^{ème} possibilité :

Enveloppe globale de 2.6% répartie :

- Non-cadres :
 - AG : 2.4% au 1^{er} janvier (47.47 € pour un salaire mini)
 - Promo-développement, égalité pro : + 0.2 %
 - 2.4 % sur les primes
- Cadres :
 - AG : 0.2% de la masse salariale des cadres jusqu'à 4250 € de salaire
 - AI : 2.4 % au 1^{er} avril

A une très grande majorité, vous étiez pour la 2^{ème} possibilité.

Nous avons donc naturellement porté cette position auprès de la direction à la reprise à 15h15.

Enfin, après une ultime suspension de séance, la direction a décidé de proposer la 2^{ème} possibilité mais avec l'enveloppe de 0.2% de promo-développement transformée en AI principalement à la main de la hiérarchie.

Cette proposition est mise à signature d'ici la fin de la semaine.

En cas de non-signature, la mesure unilatérale qui s'appliquera sera la toute 1^{ère} proposition de la direction, à savoir :

AG 1% (sans talon) et AI 0.8%